

DEC150597DCIF

Décision DEC150597DCIF portant nomination de Monsieur Rafaël MUELA, agent comptable secondaire de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre du 13 février 2015, réf. RH-1B/2015/02/5192, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Monsieur Rafaël MUELA, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, la décision DEC150591DCIF du 16 février 2015 portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire par intérim de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1 – Monsieur Rafaël MUELA, inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 en remplacement de Monsieur Arnaud MARTIN.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2015

Alain FUCHS